Règlements tirage – 10 ans de la iGoutte

Au profit de la Fondation santé Jonquière inc.

Prix à gagner

Une Micro-roulotte iGoutte modèle Limited édition spéciale d'une valeur de 30 353$ taxes incluses.

Date du tirage et réclamation du prix

- Le tirage aura lieu au Domaine du Ranch, 591 Route 169, Sainte-Jeanne-d'Arc, QC G0W 1E0
- Le 26 juillet 2025 à 22 heures.
- Licence RACJ : XXXXXX
- **Le gagnant doit être absolument présent lors du tirage pour être éligible au prix.**
- L'achat est final et non remboursable. Le prix est non monnayable, non échangeable et non remboursable.
- Le prix est transférable en respectant les délais soit le 26 août à 16h.
- Pour être admissible, il faut être âgé de 18 ans et plus et être présent le jour du tirage. Les employés de la Fondation santé Jonquière et les personnes qui vivent sous le même toit ne sont pas éligibles.
- À 22h, le 26 juillet 2025, l'organisation procèdera au tirage de la personne gagnante. Ils tenteront de rejoindre la personne qui devra être sur le site. Cette personne aura 10 minutes pour se présenter. Dans le cas où la personne gagnante n'est pas sur le site de l'événement lors du tirage, l'organisation procèdera au tirage d'une autre personne gagnante.

Réclamation du prix

Le prix devra être réclamé chez Micro-roulotte iGoutte :

253 Boulevard du Royaume, Larouche, QC G0W 1Z0 dans un délai de 1 mois, soit avant le 26 août 2025 à 16h.

La livraison de celui-ci sera à la charge du gagnant.

Mode de participation

- Nombre de billets imprimés : 1 000 | Premier numéro : 0001 | Dernier numéro : 1000
- L'achat d'un billet au coût de 25$ est final et non remboursable.

FONDATION SANTÉ JONQUIÈRE INC.